

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE QUARTIER DE LAIRET

PROCÈS-VERBAL de la deuxième assemblée régulière du conseil de quartier de Lairet, tenue le mercredi 10 février 2021 à 19h, au moyen de la plateforme Zoom.

PRÉSENCES

Membres avec droit de vote :

M. Jean-François Vallée	Président
Mme Julie Tremblay-Potvin	Vice-présidente
M. Jacques Latulippe	Trésorier
Mme Catherine Bossé-Sabourin	Administratrice
Mme Claudette Arsenault	Administratrice
Mme Flora Charlet	Administratrice
Mme Julie Poisson	Administratrice
M. Simon Verret	Administrateur
M. Yan Turgeon	Administrateur

Il y a quorum

ABSENCES

Mme Geneviève Hamelin	Conseillère municipale de Limoilou
Mme Adeline Lémeré-Lahaye	Secrétaire

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTES

Mme Suzanne Verreault	Conseillère municipale de Limoilou
M. Daniel Leclerc	Conseiller en consultation publique

En raison de la pandémie, les membres du conseil de quartier ont participé à une visioconférence. Outre les personnes mentionnées, 9 personnes ont assisté à la rencontre du 10 février 2021.

ORDRE DU JOUR

- 21-02-01 **Ouverture de l'assemblée**
- 21-02-02 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 21-02-03 **Période réservée aux conseillères municipales**
- 21-02-04 **Présentation d'Olivier Marquis**
Citoyen de la rue des Chênes présentant son analyse des travaux à venir sur sa rue
- 21-02-05 **Période de question et de commentaires des citoyens**
- 21-02-06 **Enjeux de quartier**
- 6.1 Sécurité routière
 - Invitation à venir présenter la stratégie d'aménagements des chemins d'écoliers des écoles du quartier
 - Comité des déplacements actifs et sécuritaires
 - Programme de soutien à la mobilisation de la Ville de Québec
 - 6.2 Consultation sur la mobilité active
 - 6.3 Déneigement
 - Soufflage sur les terrains
 - 6.4 Place éphémère
 - 6.5 Reconstruction du viaduc de la 18 e rue et refonte de la 18 e rue
 - 6.6 Traversée cyclopédestre de La Concorde
 - 6.7 Boisé de Lairet
 - Projet de résolution
 - 6.8 Promenades vertes
 - 6.9 Boulevard urbain
- 21-02-07 **Comités**
- 7.1 Comité canin (aires d'exercices canins)
 - Projet de résolution
 - 7.2 Comité de travail sur la sécurité routière 18e Rue / 4e Avenue
 - 7.3 Comité-conseil « Mon environnement, ma santé »
 - 7.4 Comité de vigilance sur la gestion des matières résiduelles
 - 7.5 Comité de voisinage du nouveau complexe hospitalier du CHU
 - 7.6 Comité de vigilance des activités portuaires
 - 7.7 Table de concertation vélo
 - 7.8 Comité de la rue des Chênes
- 21-02-08 **Deuxième période de questions et de commentaires du public**
- 21-02-09 **Fonctionnement du conseil de quartier**
- 9.1 Adoption du procès-verbal de janvier 2021
 - 9.2 Résolution AGA
 - 9.3 Correspondance
 - 9.4 Rapport annuel
 - 9.5 Trésorerie
- 21-02-10 **Divers**
- 21-02-11 **Levée de l'assemblée**

PROCÈS-VERBAL

21-02-01 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M. Jean-François Vallée ouvre l'assemblée à 19h03. Il souhaite la bienvenue aux membres.

21-02-02 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Jean-François Vallée fait la lecture de l'ordre du jour. M. Simon Verret propose d'ajouter, au point *Comité des déplacements actifs et sécuritaires*, un point concernant les bonnes pratiques en matière d'aménagement des rues partagées. Mme Julie Tremblay-Potvin aimerait que le conseil aborde le sujet du verdissement de la rue de la Concorde, au point *Boulevard urbain*.

RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

SUR PROPOSITION DE M. Jacques Latulippe DÛMENT APPUYÉE PAR Mme Claudette Arseneault, IL EST RÉSOLU par le conseil d'administration et les membres du conseil de quartier de Lairet d'adopter l'ordre du jour de la rencontre du 10 février 2021, tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-02-03 PÉRIODE RÉSERVÉE AUX CONSEILLÈRES MUNICIPALES

Mme Suzanne Verreault prend la parole. En l'absence de Mme Geneviève Hamelin, c'est elle qui informe les membres de l'avancement des dossiers. Elle mentionne que Mme Hamelin a noté les commentaires des citoyens relatifs à l'opération déneigement du 22 janvier 2021 (lumières éteintes, chasse-neiges qui contournent les voitures, etc.) Elle a pu apprendre, en rapportant ces commentaires aux autorités concernées, qu'aucune opération n'a eu lieu le 22 janvier. En effet, il s'agissait d'une opération d'entretien visant à retirer la neige en bordure de rue. Ce type d'activité ne nécessite pas une interdiction de stationnement.

Mme Suzanne Verreault explique qu'une conférence de presse sera bientôt organisée par la Ville, qui veut officiellement lancer les consultations en lien avec sa future stratégie de développement durable. La stratégie municipale

s'appuie sur les dix-sept objectifs de développement durable de l'ONU. Un expert de la Chaire de recherche éco-conseil de l'Université du Québec à Chicoutimi, de même qu'un comité de partenaires formé, notamment, de représentants en développement social et économique, environnement et santé publique, ont participé à la création de la stratégie dans sa forme actuelle. Les citoyens, lors des consultations, pourront déposer un mémoire et proposer à la Ville des actions concrètes en développement durable.

Un bilan des émissions de GES sera bientôt déposé par la Ville dans le cadre de son plan de transition climatique.

21-02-04 PRÉSENTATION D'OLIVIER MARQUIS
CITOYEN DE LA RUE DES CHÊNES PRÉSENTANT SON ANALYSE SUR LES
CHANGEMENTS POTENTIELS À VENIR SUR SA RUE

M. Olivier Marquis, résident de la rue des Chênes, explique qu'en décembre 2019 est parue l'étude d'impact sur la circulation liée à l'aménagement du tracé du tramway. C'est grâce à elle que les citoyens ont pu apprendre que la rue des Chênes serait l'une des seules du quartier à accueillir un carrefour visant à traverser la plateforme du tramway sur la 1^{re} Avenue.

M. Marquis présente les limites géographiques de Lairet, avant d'énumérer les grands axes de circulation de la portion nord du quartier, dont la 1^{re} Avenue (rue principale pour la circulation automobile), le boulevard des Cèdres, la 41^e Rue Ouest, l'avenue du Colisée et la 4^e Avenue. Le citoyen mentionne qu'en cas de changement d'usage de la 1^{re} Avenue, c'est l'avenue du Colisée qui deviendrait la rue principale pour la circulation automobile. L'aménagement d'un carrefour traversant la rue des Chênes ferait, selon lui, en sorte d'enclaver le quartier plus qu'il ne l'est déjà.

Le tracé du tramway tel qu'il a été imaginé par la Ville ferait passer le débit véhiculaire de 2000 à 6300 automobiles par jour sur la rue des Chênes, dont la fonction est principalement résidentielle. Elle deviendrait le seul axe de circulation est-ouest du quartier, limitant la circulation des résidents.

Le Bureau de projet de la Ville a déterminé cinq orientations:

- 1) Assurer la sécurité des usagers;
- 2) Prioriser le tramway au carrefour;

- 3) Limiter le nombre d'intersections franchissables et les mouvements en conflit avec le tramway le long du tracé;
- 4) Maintenir une accessibilité à l'ensemble du tracé;
- 5) Revoir la hiérarchie des axes routiers.

M. Marquis mentionne qu'entre le Vieux-Limoilou et le Terminus Charlesbourg, six carrefours traversants verraient le jour. Dans Lairet, des carrefours seraient aménagés aux 600 mètres. En outre, le citoyen se demande si la Place des Chênes doit définir la portion 100 % résidentielle, soit celle visée par les débits de circulation. Il pense que la transformation de l'avenue du Colisée en rue principale nord-sud représente une occasion en or d'apaiser la circulation sur la rue des Chênes.

Un peu plus de 6300 véhicules passent sur l'avenue Holland, le chemin Saint-Louis, la 3^e avenue ou la côte de l'Aqueduc par jour. La rue des Chênes, si le projet de la Ville se concrétise tel qu'il a été imaginé, fera partie de ces artères, quoiqu'elle ne corresponde pas du tout à une rue collectrice principale.

Accessibilité réduite aux secteurs et circulation accrue sur la rue des Chênes : voici les deux enjeux principaux qui préoccupent les citoyens. La perte de plusieurs stationnements sur rue, la baisse des valeurs foncières et la pollution générée par le trafic inquiètent également les résidents du secteur.

M. Olivier Marquis propose des mesures afin d'atténuer les impacts du projet, dont :

- Le maintien des feux de circulation est-ouest à l'endroit des feux de circulation existants (plus de carrefours traversants);
- La gestion intelligente des feux de circulation avec priorité au tramway et la mise en place de mesure d'atténuation de la circulation (limiter la vitesse de circulation à 30 km/h, ajout de bande de végétation, élargissement des trottoirs, rétrécissement de la chaussée, etc.) aux carrefours traversants;
- Le maintien de deux axes de circulation est-ouest contrôlés par des feux de circulation avec une circulation à sens unique pour les deux axes traversés, incluant des mesures d'atténuation de la circulation (vitesse ou débit). L'approche pourrait être répétée afin d'améliorer la perméabilité du quartier.

M. Marquis aimerait que le conseil de quartier, comme les citoyens, soit consulté sur leur vision de la circulation.

Les membres de l'assemblée se réjouissent des propositions de M. Marquis, qui leur semblent constructives et non partisans. Ces réflexions rassurent les citoyens, qui voient en elles un espoir tant pour le bien-être du quartier que pour la réalisation du projet de tramway.

Mme Julie Poisson remercie M. Olivier Marquis pour sa présentation. Elle est d'ailleurs du même avis que lui : il lui semble très raisonnable de revoir la manière dont sera implanté le tramway dans le quartier.

Mme Julie Tremblay-Potvin s'interroge quant à la manière dont le conseil fera part de ces propositions à la Ville. Une citoyenne insiste sur le fait qu'il est important que la municipalité amorce un dialogue avec les secteurs qui seront touchés par son projet. Les membres du conseil sont sur la même longueur d'onde : la démarche qu'ils souhaitent entamer afin de discuter avec la Ville du nouveau tracé n'en est pas une du type « pas dans ma cour ». Elle se veut constructive, appuyée sur le dialogue.

Une citoyenne, qui a acheminé un courriel au conseil, est préoccupée par la coupe des arbres que suppose l'aménagement du nouveau tracé du tramway.

Mme Suzanne Verreault souhaite que les consultations en lien avec le nouveau tracé soient organisées par secteur afin que tous les enjeux puissent être analysés. La conseillère s'engage, comme sa collègue Mme Geneviève Hamelin, à faire tout ce qui est en son pouvoir pour faire avancer le dialogue entre la Ville et les citoyens. Elle remercie enfin M. Marquis pour sa présentation.

M. Jean-François Vallée publiera bientôt, sur la plateforme *Monlimoilou.com*, la lettre du conseil de quartier portant sur sa résolution de décembre en lien avec le tracé du tramway.

21-02-05 PÉRIODE DE QUESTIONS OU DE COMMENTAIRES DES CITOYENS

M. Jean-François Vallée invite les membres à faire part au conseil des raisons qui les conduisent à assister à son assemblée. Deux des participantes, issues du milieu communautaire, voulaient en apprendre plus sur les projets du conseil. Deux autres membres s'intéressent tant au projet du tramway qu'aux différents points à l'ordre du jour du conseil. Les deux dernières étaient tout particulièrement touchées par les enjeux relatifs à la rue des Chênes.

21-02-06 ENJEUX DE QUARTIER

6.1 Sécurité routière

- Invitation à venir présenter la stratégie d'aménagements des chemins d'écoliers des écoles du quartier

À une question de M. Jean-François Vallée, M. Daniel Leclerc répond que la priorité, dans le cadre des projets de mobilisation, ne sera pas accordée aux présentations, à chacun des quartiers, des aménagements sécuritaires autour des écoles, mais bien à celles faites à l'ensemble des conseils de quartier, de même qu'aux comités d'établissement.

Mme Suzanne Verreault a récemment pu assister à une présentation de la mobilité et du transport intelligent, entre autres en lien avec les corridors scolaires, les trottoirs et les limites de vitesse. Elle invite les membres à participer à ces présentations qui seront fort intéressantes et qui rassembleront des conseils du même arrondissement. Selon la conseillère, les limites de vitesse de la plupart des rues résidentielles seront réduites. La limite de vitesse sur la 18^e Rue, elle, devrait passer à 50 km / h. Les rencontres auront lieu au mois de mars

- Comité des déplacements actifs et sécuritaires

M. Jean-François Vallée a communiqué avec le CIUSSS pour lui faire part de l'intention du conseil de confier au comité des déplacements actifs et sécuritaires la mission de proposer des projets dans le cadre du programme de mobilisation.

- Bonne pratique en matière d'aménagement des rues partagées

M. Simon Verret a assisté à une conférence virtuelle sur les bonnes pratiques en matière d'aménagement des rues partagées. L'administrateur mentionne que plusieurs des réflexions, projets et pistes de solutions abordées au courant

de l'activité pourraient inspirer le conseil. Aménagements pour atténuer les impacts de la circulation (arbres en sac), manière de repenser les rues ainsi que leur fonction : voilà quelques-uns des sujets traités.

Les membres pourront revoir la conférence sur YouTube.

- Programme de soutien à la mobilisation de la ville de Québec

Aucun suivi supplémentaire.

6.2 Consultation sur la mobilité active

M. Yan Turgeon rédige actuellement un mémoire qu'il présentera bientôt aux membres. M. Daniel Leclerc invite le conseil à déposer de nouveau ses résolutions qui restent, à ce jour, sans réponse. M. Jean-François Vallée pense que le mémoire pourrait tenir compte de réalités qui débordent les frontières habituelles du quartier.

6.3 Déneigement

- **Soufflage sur les terrains**

Selon les informations recueillies par Mme Geneviève Hamelin, il est possible de souffler sur les terrains de certains secteurs différentes quantité de neige, en fonction de leur superficie. M. Yan Turgeon pense que les citoyens devraient être informés de ce genre de dossier.

6.4 Place éphémère

Le programme de place éphémère n'a toujours pas été lancé par la Ville. Selon Mme Julie Poisson, la municipalité est toujours en attente d'une approbation de la part de la Santé publique.

Le projet de place éphémère du Patro Roc-Amadour, lui, va bon train. Le Centre de pédiatrie sociale est à la recherche de financement. Mme Julie Poisson invite les membres à appuyer le projet au moyen d'une résolution.

RÉSOLUTION 21-CA-11 CONCERNANT LE PROJET DE RUELLE ÉPHÉMÈRE DU PATRO ROC-AMADOUR

CONSIDÉRANT le projet de place éphémère du Patro Roc-Amadour porté par le Centre de pédiatrie sociale de Québec en partenariat avec le conseil de quartier de Lairet visant à mettre en place une place éphémère de type ruelle permettant aux citoyens du quartier ainsi qu'aux utilisateurs du Patro de se rassembler et d'y tenir des activités,

CONSIDÉRANT la nécessité d'y organiser des activités contribuant à stimuler la solidarité et l'engagement entre les habitants du quartier et d'y bâtir un lieu d'échange accueillant et accessible à tous les citoyens,

ATTENDU QU'IL sera nécessaire de présenter des demandes de financement afin de permettre la réalisation de ce projet,

SUR PROPOSITION DE Jule Poisson DÛMENT APPUYÉE PAR Jean-François Vallée IL EST RÉSOLU par le conseil d'administration et les membres du conseil de quartier de Lairet de mandater Mme Julie Poisson et ainsi que le Centre de pédiatrie sociale de Québec afin de déposer des demandes de financement et d'autorisation pour le projet de place éphémère du Patro Roc-Amadour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Julie Tremblay-Potvin joint sa voix à celle d'autres citoyens pour proposer l'aménagement, au parc Sainte-Odile, d'une placette permettant aux résidents du secteur de discuter, de se reposer, de profiter de l'espace, même sans enfant. Mme Suzanne Verreault, comme d'autres membres du conseil, se réjouit de cette idée. Elle invite le conseil à s'inscrire à l'appel à projets de la Ville, qui devrait paraître bientôt.

M. Jean-François Vallée propose, pour sa part, qu'une demande d'aménagement minimal soit déposée à la Ville au moyen d'une résolution.

RÉSOLUTION 21-CA-12 CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT DE MOBILIER URBAIN ÉPHÉMÈRE AU PARC SAINTE-ODILE

CONSIDÉRANT que les citoyens du secteur Ste-Odile déplorent depuis longtemps l'absence de place publique et de lieu de rencontre de proximité;

CONSIDÉRANT le portrait de l'habitation dans le secteur Ste-Odile, qui compte une majorité de ménages habitant en appartement;

CONSIDÉRANT la faible canopée urbaine entourant de nombreuses tours d'habitation dans le secteur;

CONSIDÉRANT le contexte de pandémie qui a contribué à l'isolement des individus de toutes les sphères de la population, notamment des personnes âgées et des parents;

CONSIDÉRANT que le contexte de pandémie de l'été 2020 ne permettait pas les rassemblements à domicile, mais les permettait dans les lieux publics;

CONSIDÉRANT que le parc Ste-Odile constitue déjà le lieu de socialisation, de répit et de contact avec la nature le plus connu et habituel dans le secteur;

CONSIDÉRANT que le parc Ste-Odile offre déjà une bonne canopée, permettant aux résidents du secteur de fuir les îlots de chaleur;

CONSIDÉRANT que celui-ci n'offre toutefois pas beaucoup d'options, de mobilier ou installations pour les adultes, personnes seules ou adolescents qui soient non-sportifs ou non-récréatifs;

CONSIDÉRANT qu'outre quelques bancs de parc et des tables à pique-nique, rien ne soit aménagé pour accueillir les gens qui voudraient s'installer pour passer un bout de journée dans le parc;

CONSIDÉRANT que l'initiative de la ville de Québec d'installer du mobilier urbain estival éphémère, dont des blocs faisant office de bancs, ou encore des chaises longues permettant de s'installer pour lire ou relaxer, dans certains parcs dont dans le Parc de l'église St-Albert a été salué par les résidents du quartier Lairet et par son conseil de quartier;

Blocs et comptoirs lunch/télétravail et chaises de lecture / repos au parc nautique de Cap Rouge :



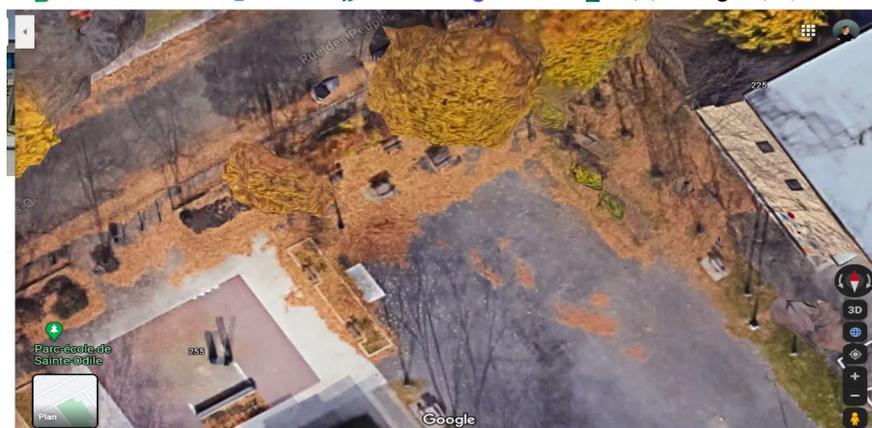


Inspirations de mobilier multigénérationnel / agriculture urbaine :

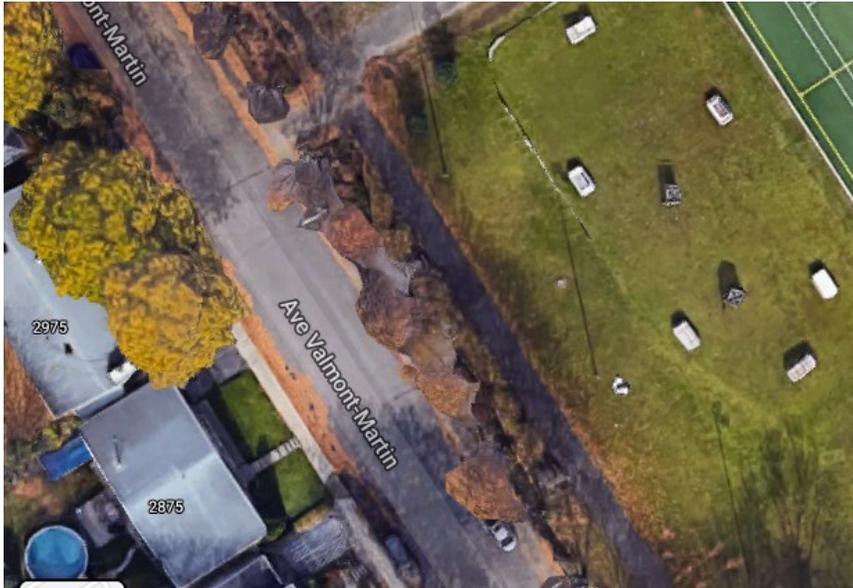


CONSIDÉRANT qu'il existe un, voire plusieurs espaces de choix, ombragés et très peu utilisés dans le Parc Ste-Odile;

Côté rue des Peupliers Ouest :



Côté avenue Valmont Martin :



CONSIDÉRANT que la ville de Québec, le CIUSS de la Capitale-Nationale et que notre conseillère, Mme Verreault semblent déjà bien au fait des enjeux de socialisation et d'intégration multiculturelle ou multigénérationnelle dans le secteur Ste-Odile;

SUR PROPOSITION DE Julie Tremblay-Potvin DUMENT APPUYÉE PAR Claudette Arsenault , IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet invite la Ville de Québec et l'arrondissement de La Cité-Limoilou à considérer cet espace pour l'installation d'une station de repos et de mobiliser urbain éphémère à l'été 2021, ainsi qu'à étudier - en fonction de la réponse et des usages qui en seront fait par la population - la possibilité de transformer ce mobilier éphémère en mobilier permanent.

À une question d'une citoyenne, qui se demande comment les petits blocs de couleur sont apparus dans le parc de l'Église de Saint-Albert, les membres répondent qu'aucune demande en ce sens avait été faite par le conseil ou annonce de la ville a été faite suite à l'installation. Mme Suzanne Verreault se renseignera à ce sujet.

6.5 Reconstruction du viaduc de la 18e Rue et refonte de la 18e Rue

Mme Suzanne Verreault est toujours en attente de nouvelles de la part de M. Marc Desrivères. La conseillère aimerait savoir quand les travaux débuteront, s'il y a lieu. Selon elle, il est possible que les travaux du viaduc aient lieu au même moment que ceux de la 18^e Rue, retardant ces derniers. Le cas échéant,

Mme Verreault s'assurera que les aménagements temporaires imaginés afin de sécuriser l'artère soient toujours d'actualité cet été.

M. Yan Turgeon insiste sur le fait que les plans de reconstruction du viaduc doivent tenir compte des besoins des piétons et des cyclistes.

6.6 Traversée cyclopédestre de La Concorde

M. Yan Turgeon se demande comment le conseil peut faire avancer le projet, qui stagne depuis longtemps déjà.

Mme Suzanne Verreault pense que le dossier doit être relancé, considérant l'aboutissement du passage sous la bretelle de l'autoroute Dufferin-Montmorency.

Mme Vignola, députée, suggère au conseil d'acheminer au CN une carte de la zone qui identifie clairement l'espace à déneiger.

RÉSOLUTION 21-CA-13 CONCERNANT LE DÉNEIGEMENT DU PASSAGE À NIVEAU RELIANT LA RUE DE LA CONCORDE ET LA RUE SOUMANDE

SALUANT la décision de la Ville de Québec et du CN de déneiger le lien pédestre de la gare de triage, sous l'autoroute Dufferin-Montmorency¹, afin de désenclaver le quartier Maizerets.

RAPPELANT que le conseil de quartier de Lairet réclame, depuis plusieurs années, le déneigement d'un autre lien pédestre permettant de franchir la voie ferrée entre la rue de la Concorde et la rue Soumande (ci-après «lien piétonnier Concorde-Soumande», en rouge sur la carte ci-dessous).

RAPPELANT à la résolution 17-07-40 du conseil de quartier de Lairet qui invitait la Ville de Québec et l'arrondissement de La Cité-Limoilou à déneiger le lien piétonnier Concorde-Soumande aux motifs suivants:

- *le lien piétonnier Concorde-Soumande est le seul lien permettant de franchir la voie ferrée entre le secteur Ste-Odile du quartier Lairet, au nord, et le secteur du Centre Vidéotron, du Grand Marché, et du centre commercial Fleur de Lys, au sud.*
- *la seule alternative pour franchir la voie ferrée consiste à faire un détour de détour de 2 km pour emprunter le viaduc de la rue du Colisée;*
- *même si le lien piétonnier Concorde-Soumande n'est pas déneigé, un grand nombre de piétons continuent de l'emprunter en hiver.*

¹ Notons qu'il aura fallu qu'un citoyen entreprenne de déneiger lui-même le passage de 1,5 km pour que la Ville de Québec et le CN parviennent finalement à une entente: <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1763351/piste-cyclable-deneigement-maizerets-cn-ville-quebec-velo-hiver>

RAPPELANT que dans sa réponse, datée du 20 mars 2018, la Division des travaux publics justifie son non-déneigement du lien piédestre par le fait que le passage à niveau est une propriété du CN.

RAPPELANT que dans sa Politique de viabilité hivernale², adoptée en 2020, la Ville de Québec s'est engagée à « Offrir un service adapté aux milieux et aux habitudes de vie des citoyens», « Accorder une plus grande place à la mobilité active pendant la saison hivernale » et « Déneiger pour l'accessibilité universelle ».

RAPPELANT que dans sa Politique de viabilité hivernale, la Ville de Québec s'est engagée à déneiger les liens piétonniers « donnant accès soit à ... un attrait touristique important », ce qui est le cas du Centre Vidéotron, de la Place Jean-Béliveau et du Grand Marché.

RAPPELANT que la Politique de déneigement de la Ville de Québec³ stipule qu'un lien piétonnier doit être déneigé s'il est achalandé et s'il constitue un raccourci substantiel d'au moins 200 mètres, ce qui est le cas du lien piétonnier de la rue de la Concorde.

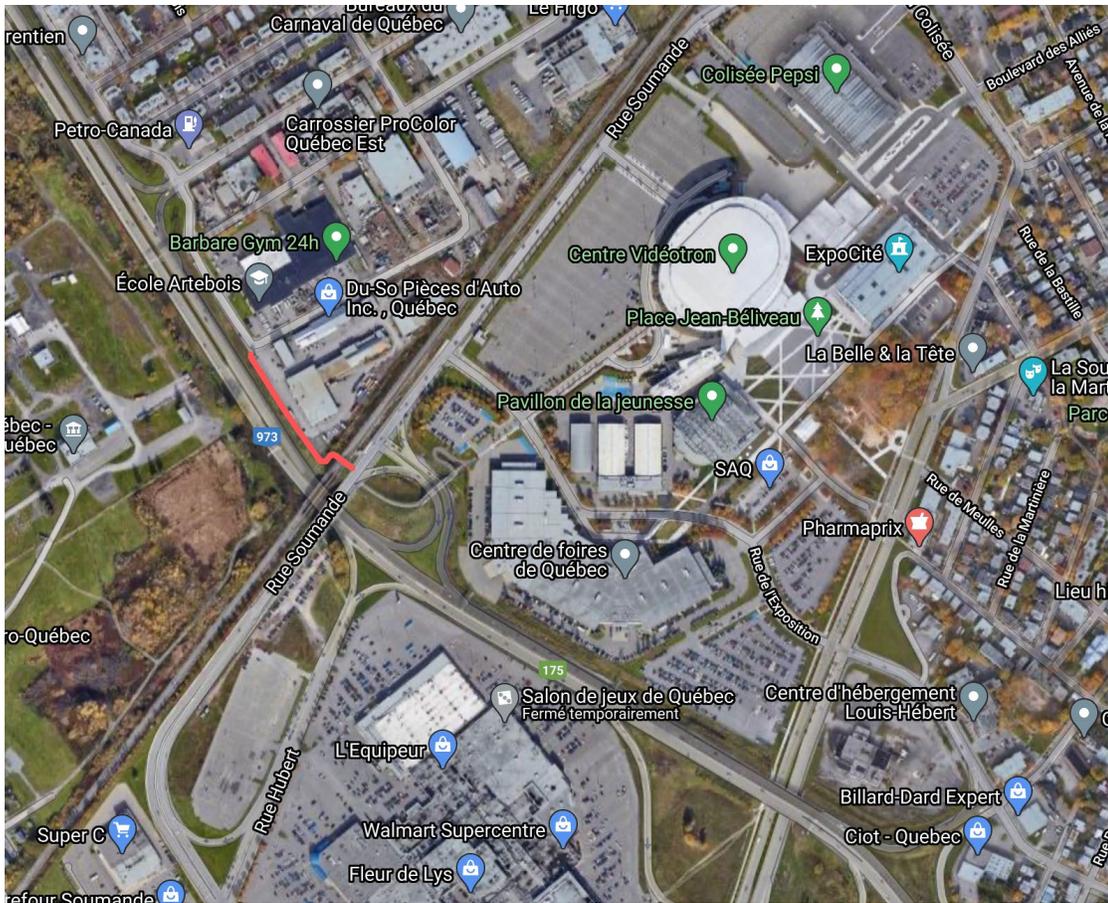
SUR PROPOSITION DE Yan Turgeon DÛMENT APPUYÉ PAR Jean-François Vallée, IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet :

- *INVITE la Ville de Québec à reprendre les discussions avec le CN en vue de déneiger le lien piétonnier Concorde-Soumande, dont le passage à niveau est situé aux coordonnées suivantes : latitude 46,82694385, longitude 71,25393293.*

Localisation du lien piétonnier Concorde-Soumande (en rouge sur la carte)

² https://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/planification-orientations/deneigement/docs/Politique_viabilite_hivernale-f.pdf

³ https://www.ville.quebec.qc.ca/publications/docs_ville/politique_deneigement.pdf



Photos du lien piétonnier Concorde-Soumande en hiver





ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.7 Boisé de Lairet

Mme Suzanne Verreault fait part aux membres du suivi de Mme Hamelin, qui explique qu'il semble y avoir une ouverture de la part de la Ville à nettoyer et aménager le boisé de Lairet.

M. Jean-François Vallée propose une résolution à cet effet.

RÉSOLUTION 21-CA-14 CONCERNANT LE BOISÉ DE LAIRET

CONSIDÉRANT que l'on trouve un seul boisé dans le quartier Lairet,

CONSIDÉRANT que selon la carte interactive de la ville, ce boisé est composé de plusieurs parcelles de terrains appartenant à de multiples propriétaires, dont la ville de Québec,

CONSIDÉRANT que les citoyens se sont appropriés ce boisé et y ont développé une série de sentiers non officiels et de chemins de désirs permettant de relier les quartiers Lairet et Maizerets,

CONSIDÉRANT que l'école primaire du quartier, voulant développer une classe verte, utilise ce boisé pour ces ateliers,

CONSIDÉRANT que l'approche de pédagogie par la nature gagne en popularité autant dans les services de garde à l'enfance que dans les écoles,

CONSIDÉRANT que de nombreux enfants du quartier n'ont pas accès à la nature autrement,

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas d'alternatives actuellement pour permettre aux enfants de notre secteur d'entrer en contact avec la nature,

6.8 Promenades vertes

Mme Catherine Bossé-Sabourin mentionne que le prochain atelier des Promenades vertes portant sur le recyclage municipal aura lieu la semaine prochaine. Les thèmes du recyclage, des centres de tri et de la gestion des matières résiduelles y seront abordés.

L'administratrice en profite pour expliquer qu'une nouvelle édition du concours *Lairet en fleurs* ayant pour thème les végétaux indigènes du Québec aura lieu encore une fois cette année.

6.9 Boulevard urbain

Un comité *Boulevard urbain* a été formé par les conseils de quartier, qui pourront, ensemble, garder un œil sur le projet.

- **Verdissement de la rue de la Concorde**

Mme Julie Tremblay-Potvin pense que le verdissement de la rue de la Concorde pourrait non seulement rendre le secteur, mais aussi le parc des Jaseurs, peu fréquenté parce que peu attrayant, plus invitant. L'administratrice mentionne que la rue de la Concorde pourrait aussi être rendue plus conviviale et plus sécuritaire. Elle rédigera une résolution à cet effet.

Mme Suzanne Verreault suggère à l'administratrice d'intégrer à sa résolution seulement ses propositions relatives au parc ainsi qu'aux aménagements de la rue de la Concorde, Mme Geneviève Hamelin tentant déjà de faire évoluer le dossier relatif à l'arrêt d'autobus près du parc.

21-02-07 COMITÉS

7.1 Comité canin (projet de résolution)

Les membres consulteront la résolution rédigée par madame Catherine Bossé-Sabourin, dont ils discuteront lors du prochain conseil de quartier.

7.2 Comité de travail sur la sécurité routière 18e Rue / 4e Avenue

Aucun suivi supplémentaire.

7.3 Comité-conseil « Mon environnement, ma santé »

Aucun suivi

7.4 Comité de vigilance sur la gestion des matières résiduelles

Mme Suzanne Verreault mentionne que le comité pourrait faire paraître un premier bilan provisoire avant la fin du mois de mars. Ce rapport porterait sur les poussières ainsi que les particules.

Mme Suzanne Verreault explique que lors de sa dernière rencontre, le comité a pu assister à une présentation des résultats de la campagne d'échantillonnage d'octobre des fours de l'incinérateur. Aucun dépassement en CO ou en paramètres normés (dioxines et furanes, etc.) n'a été enregistré au four 1, ce qui n'est pas le cas des fours 4 et 5, qui dépassent encore en fait de CO et de chlorophénol. Le four 3, éteint, n'a pas participé à cette campagne. Lors de la campagne d'échantillonnage de mai, les quatre fours analysés seront munis d'un brûleur.

7.5 Comité de voisinage du nouveau complexe hospitalier du CHU

Aucun suivi.

7.6 Comité de vigilance des activités portuaires

L'équipe du port a représenté son projet au comité, qui n'a rien appris de plus que ce qui lui avait déjà été présenté. Comme la présentation fut très longue, les échanges et le dialogue, eux, furent limités. La position du comité n'a pas changé : elle attendra la décision de l'Agence.

Le conseil de quartier n'entend pas inviter le port à présenter son projet lors de l'une de ses assemblées ordinaires, ne souhaitant pas particulièrement participer à ses activités de relations publiques. Peut-être invitera-t-il, si l'occasion se présente, les citoyens à assister à l'une des rencontres qui seront organisées par d'autres intervenants.

7.7 Table de concertation vélo

Une rencontre du comité aura lieu le 23 février prochain. Des élections y auront lieu

7.8 Comité de la rue des Chênes

Aucun suivi supplémentaire.

21-02-08 DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE COMMENTAIRES DU PUBLIC

Une citoyenne se demande quand les arbres de la rue des frênes seront replantés. Mme Suzanne Verreault lui explique que les remplacements peuvent prendre jusqu'à un an considérant la planification que cela suppose. Elle ajoute que plusieurs essences d'arbres, dix en tout, prendront la place des frênes.

21-02-09 FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER

9.1 Adoption du procès-verbal de janvier 2021

RÉSOLUTION 21-CA-15 CONCERNANT L'ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE JANVIER 2021

SUR PROPOSITION DE M. Julie Poisson DÛMENT APPUYÉE PAR M. Jean-François Vallée, IL EST RÉSOLU par le conseil d'administration du conseil de quartier d'adopter le procès-verbal de son assemblée régulière de janvier 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 Résolution AGA

Aucun suivi.

9.3 Correspondance

Un étudiant en urbanisme de l'Université Laval a posé des questions au conseil de quartier concernant le terrain vague de la 1^{re} Avenue, libre depuis vingt ans et très contaminé. M. Jean-François Vallée a répondu à ses questions. Il pense que le conseil de quartier pourrait se positionner quant à l'avenir de cet espace. Ce point sera ajouté à l'ordre du jour de la rencontre de mars.

Mme Suzanne Verreault mentionne que le maire est au courant de la situation de ce terrain.

9.4 Rapport annuel

M. Jean-François Vallée pense que le rapport annuel 2020 pourrait être assez court. Il invite les administrateurs à lui acheminer les résumés de leurs dossiers.

9.5 Trésorerie

M. Jacques Latulippe s'interroge quant à la pertinence de l'abonnement du conseil de quartier à Monlimoilou.com, qui a augmenté ses tarifs cette année. Les membres, d'une part, comprennent l'importance de s'afficher à l'échelle hyperlocale, mais profitent, en effet, d'un budget limité. Le conseil fera le point sur les avantages de son abonnement pour réfléchir à son renouvellement, en 2022.

RÉSOLUTION 21-CA-16 CONCERNANT LE PAIEMENT DE L'ABONNEMENT DU CONSEIL À MONLIMOILOU.COM

SUR PROPOSITION DE M. Jean-François Vallée, DUMENT APPUYÉE PAR Mme Julie Poisson, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet d'autoriser le paiement de 333,43\$ à Monlimoilou.com pour son abonnement de 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 1er février 2021, le solde du compte bancaire du conseil était de 1712.43\$.

RÉSOLUTION 21-CA-17 CONCERNANT LE PAIEMENT DE LA SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

SUR PROPOSITION DE M. Jean-François Vallée, DUMENT APPUYÉE PAR Mme Flora Charlet, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet d'autoriser le paiement de 95\$ à Mme Jade Pelletier-Picard pour la rédaction du procès-verbal de la rencontre de février.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-02-10 DIVERS

Une nouvelle rencontre en lien avec l'avenir des Galeries Chalesbourg aura lieu le 11 février prochain, à 19h.

21-02-11 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION CONCERNANT LA LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

SUR PROPOSITION DE M. Jacques Latulippe, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Simon Verret, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet de lever l'assemblée à 21h41.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Signé

Jean-François Vallée
Président

Signé

Adeline Lémeré-Lahaye
Secrétaire